

Les services Banque Accord



Pour plus de services

Pour plus d'économies

Garantie achat

Vos magazines à prix réduits

- Un choix parmi plus de 200 titres
- Jusqu'à 50% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque



Nous vous remboursons la réparation ou le prix de tout objet endommagé accidentellement dans les 10 jours qui suivent votre achat (à partir de 100€ et dans la limite de 1 600€ par an).

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Des solutions pour rouler moins cher

Un service d'information juridique par téléphone

- Jusqu'à 20% de remise sur l'achat d'un véhicule (offres valables auprès de nos partenaires mandataires automobiles)
- Des réductions sur la location de véhicules Hertz
- Un accès privilégié à l'offre Télépéage avec Autoroutes du Sud de la France.



Des juristes à votre écoute pour vous informer sur les sujets suivants : l'habitation, la justice, la vie professionnelle, les allocations et les retraites, la fiscalité... Informations données à titre indicatif et ne pouvant être confirmées par écrit et ne pouvant non plus se substituer aux conseils dispensés par les avocats, conseils juridiques, conseils financiers...

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Le service Auchan fioul

Vos papiers remboursés en cas de perte ou de vol

[En savoir plus](#)

Le service Protection Vol Accord



Ce service prend en charge les frais de renouvellement de vos papiers, dans la limite de 150€ par an.

[En savoir plus](#)

Voyagez à prix plaisir

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Le Service Opposition sécurisée



Sur simple appel, un conseiller met immédiatement en opposition tous vos moyens de paiement vous évitant ainsi des démarches fastidieuses.

[En savoir plus](#)

Obtenez le remboursement de vos papiers d'identité volés ou perdus !

[Revenir à la liste des services](#)

Vous avez égaré votre portefeuille ou on vous l'a volé ?

Le service Identité Assistance prend en charge vos frais de renouvellement de papiers, dans la limite de 150 € par an.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 17h00, des conseillers sont à votre disposition au 0 825 28 29 30 (0,15 € TTC/min), pour tout renseignement complémentaire.

Notre service rembourse : carte de séjour, passeport, permis de conduire, carte grise, permis de chasse, permis de pêche, permis mer.

Je procède correctement !

Rendez-vous au poste de police ou de gendarmerie le plus proche du lieu de perte ou de vol pour effectuer votre déclaration et vous renseigner sur les démarches à suivre pour renouveler vos papiers.

Envoyez-nous les photocopies :

- de votre déclaration de perte ou de vol,
- de chaque document renouvelé, avec vos nom et prénom, date et lieu d'émission bien visibles,
- de vos justificatifs de paiement à l'adresse suivante :
- Banque Accord
BP 6
59895 Lille Cedex 9

Posez vos questions juridiques !

[Revenir à la liste des services](#)

Un litige, une feuille d'impôt à remplir, mieux connaître vos droits en matière de retraite ?

Vous pouvez obtenir des informations sur les sujets suivants : l'habitation, la justice, la vie professionnelle, les allocations et retraites, la fiscalité, la consommation, les vacances et loisirs, les formalités, l'enseignement et la formation, la famille...

J'en profite toute de suite !

Quelques exemples de questions :

Je dois verser mon tiers provisionnel mais je ne peux pas faire face à cette dépense. Que faire ?

Du lundi au samedi de 9h00 à 20h00, des spécialistes sont à votre disposition au 0 825 051 015 (0,15 € TTC/min).

Peut-on interrompre un CDD avant la fin de son terme ?

Nos informations vous sont données à titre indicatif : elles ne peuvent être confirmées par écrit et ne peuvent se substituer aux conseils dispensés par les avocats, conseillers juridiques, conseillers financiers...

Faut-il l'accord de la copropriété pour installer une antenne parabolique ?

En cas d'annulation d'une location de vacances au dernier moment, peut-on me réclamer la totalité du prix ?

Bénéficiez d'une Garantie Achat pendant 10 jours

[Revenir à la liste des services](#)

J'en profite tout de suite !

Le service gratuit " Garantie Achat " vous rembourse à partir de 100 € et dans la limite de 1 600 € par an la réparation ou le prix de tout objet endommagé accidentellement dans les 10 jours qui suivent son achat avec votre carte.

- Téléphonnez le plus rapidement possible au 08 25 00 35 35 (0,15 € TTC/min), du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 17h00 pour déclarer le dommage.
- Un dossier vous sera envoyé
- Dès réception du dossier complet, le service Garantie Achats vous remboursera les frais de réparation ou le prix d'achat de votre bien, à partir de 100 € et dans la limite de 1 600 €.

Mentions légales

En cas de dommage accidentel causé à un bien mobilier acheté avec votre carte (sauf animaux vivants, plantes, espèces et fourrures), la Garantie Achats vous rembourse les frais de réparation de ce bien ou, si ces frais sont supérieurs au prix d'achat de ce bien, son prix d'achat, dans la mesure où le dommage accidentel survient dans les 10 jours suivant la date d'achat.

La garantie ne joue pas dans les cas suivants : sinistre inférieur à 100 €, faute intentionnelle ou dolosive de votre part, guerre, risque nucléaire, usure normale ou vice propre du bien, non respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant ou le distributeur du bien.